

HAND ACTU

IDF

l'actualité du handball francilien
n°64 - 14 février 2020

LIGUE ÎLE DE FRANCE

FFHANDBALL



compte-rendu de réunion du bureau directeur

compte-rendu de la réunion du bureau directeur du 10 février 2020 au siège de la ligue (Créteil)

Présents : M^{mes} Monique Ansquer, Marie-José Gaudetroy & Nathalie Lassalle
MM. Robert Nicolas & Georges Potard

Invités : MM. Jean-Philippe Mennesson & Christian Pastor

Excusée : MM. Robert Lafond, Jean-Marie Lassalle,

Absent : M. Jean-Michel Germain

La séance débute à 18h15.

RÉUNION DU CONSEIL TERRITORIAL

- > Une relance des acteurs concernés à propos de leurs disponibilités pour le 18 février est en cours. L'ordre du jour de cette réunion :
 - Vœu du conseil des présidents de ligues pour la prochaine AG fédérale.
 - Vœux autres pour la même AG fédérale.
 - S'organiser contre les déviances de toutes sortes.
 - Sur l'ANS handball organisation de l'évaluation des réalisations 2019 (remontée des évaluations du copil vers l'ANS handball au plus tard le 30 juin) et lancement de la campagne 2020. Ces éléments ont déjà fait l'objet d'une diffusion dans le CR BD ligue du 20 janvier et d'échanges dans le cadre du séminaire ETR de la semaine dernière comme ont dû le reporter les envoyés des comités. Il n'est cependant pas inutile de les rappeler ci-après :
 - Chaque structure ayant bénéficié d'un financement dans le cadre de l'ANS 2019 doit s'acquitter d'un bilan d'actions au moyen du document CERFA qui lui sera communiqué par la ligue.
 - Les bilans doivent être retournés au plus tard le 30 juin 2020. L'absence de retour de ceux-ci impliquera l'obligation de restitution à l'ANS, des fonds perçus. Petite précision : le non-retour de ces fiches n'interdit pas le dépôt de nouveaux projets d'action dans le cadre de l'ANS 2020. En effet, la campagne de dépôt des dossiers ANS 2020 devrait débuter fin février ou début mars, avant donc la date butoir de retour des fiches d'évaluation 2019.

S'agissant de la collecte des fiches bilan ligue, comités et clubs, il a été arrêté la procédure suivante :

- La ligue transmettra les fiches bilan CERFA à l'ensemble des clubs et des comités du territoire ayant perçu des fonds ANS 2019 (Béatrice Cosnard en charge).
- Nous rappellerons aux clubs et aux comités de retourner les fiches au plus tard le 30 juin 2020 à l'adresse mail de la ligue qui sera mentionnée, avec copie à ans@ffhandball.net
- Au fur et à mesure de réception des fiches, la ligue en fera l'évaluation et les intégrera, y compris les fiches bilan de la ligue, dans le répertoire OneDrive dédié par ANS handball, contenant l'ensemble national des structures ligue, comités et clubs ayant perçu des fonds ainsi que le fichier Excel synthèse des structures bénéficiaires.

sommaire

Informations administratives

- compte-rendus de réunion du bureau directeur
réunion du 10/02/2020 p. 1

Commissions

- Développement
 - labellisation école de hand p. 3
 - mois du Handfit p. 4
- Compétitions
 - tirage 1/8^{es} de finale coupe de la ligue p. 5
 - compte-rendu de la réunion plénière de la commission (28/01/2020) p. 6
 - gymnases sans colle p. 10
- Discipline
 - réunion du 28/01 p. 11

Évènement territoire

- Tournoi Tiby Val-d'Europe 2020 p. 12

Excellence sportive

- stage régional fém. + regroupement détection fém. 2004-2005 (20-22/02) p. 13
- stage régional masc. + regroupement détection masc. 2005 (16-19/02) p. 14
- évaluation territoriale 2006 (19/02) p. 15

Prévention des déviances

- affiche FFHandball Réagir face aux violences sexuelles p. 16

Formation

- réussir au féminin p. 17

Coupe de France

- finalités de secteur (23 février) à Pontault-Combault & Tremblay-en-France p. 18

Billetterie officielle FFHandball

- Tournoi de qualification olympique p. 20



FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
tél : 01 56 70 74 74

5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

facebook : [ligueIDFhandball](https://www.facebook.com/ligueIDFhandball)

twitter : [@IdFhandball](https://twitter.com/IdFhandball)

- S'agissant des fiches bilan clubs, en fonction de notre évaluation, le cas échéant, nous le signalerons si la nature du bilan nécessite une restitution des fonds à l'agence (absence de réalisation du projet, projet en total décalage avec le projet initial... etc.).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- > Le comité 78 recherche un chargé de développement, voir les informations et modalités sur le site internet du comité, ou auprès du secrétariat.

DÉVIANCES DANS LE SPORT

- > Le dernier journal de la Ligue a diffusé un courriel du président Delplanque à ce sujet décrivant les mesures en place ou à déployer par la fédération, ainsi que des informations utiles aux clubs au sujet des précautions à prendre concernant les encadrants des équipes qu'ils soient salariés ou bénévoles. Les clubs et particulièrement leurs présidents, sont responsables des contrôles à effectuer dans leur association

D'une part, s'agissant des éducateurs intervenant à titre rémunéré : les articles L. 212-9 et L. 212-11 du code du sport soumettent ces personnels à l'obligation de détenir une carte professionnelle d'éducateur sportif, délivrée par la direction départementale de la cohésion sociale (et de la protection des populations selon les départements – DDCS/PP). Cette carte professionnelle est délivrée après vérification de conditions d'honorabilité (respect des incapacités liées à des condamnations pénales) & de conditions de qualification.

L'exercice d'une activité rémunérée en méconnaissance de cette obligation est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende. Il importe, en tant qu'employeurs (pour les salariés) ou de donneurs d'ordre (pour les intervenants prestataires), de veiller au strict respect du cadre légal ainsi rappelé. À défaut, la responsabilité est du club est susceptible d'être engagée.

D'autre part, concernant les intervenants bénévoles : ils ne sont pas soumis à l'obligation de déclaration auprès des services de l'Etat ni à la détention d'une carte professionnelle.

Plusieurs options permettent de s'assurer de l'honorabilité de ces personnels :

- interroger systématiquement la DDCS/PP pour un contrôle du bulletin numéro 2 du casier judiciaire et du fichier national des condamnations des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAIS),
- vérifier si l'entraîneur était ou non précédemment rémunéré dans une structure (ligue, comité, club) et, si oui, lui demander copie de sa carte professionnelle d'éducateur,
- consulter la plateforme « EAPS public » pour vérifier si l'éducateur est déclaré et, le cas échéant, si une alerte existe en relation avec une incapacité pénale,
- soumettre tout intervenant à la production préalable de l'attestation d'honorabilité (modèle annexé au vœu réglementaire), dûment signée,
- à compter de la saison 2020-21, imposer à tous vos intervenants d'être titulaires de la mention « encadrant » en cours de validité

La ligue procède à la même démarche auprès de tous ses personnels, qu'ils soient salariés ou bénévoles qui peuvent être en contact avec des licenciés mineurs Monique Ansquer a la charge du dossier et rendra compte.

Le site internet de la Ligue met à la disposition des clubs les éléments suivants à télécharger :

- fiche du Ministère des Sports *Vérification d'honorabilité des éducateurs sportifs et des responsables d'établissement d'APS*
- fiche du Ministère des Sports *Déclaration des éducateurs sportifs stagiaires*
- fiche FFHandball *Réagir face aux déviances sexuelles*

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

- > Le CROS francilien organise son Trophée annuel (date limite d'envoi au 28/02/2020). Il vise à récompenser, dans différentes catégories (amateur, pro, dirigeant, bénévole, homme, femme.), des membres d'associations sportives qui ont réalisé un parcours remarquable. Les dossiers éventuels sont à présenter avant le 28 février prochain. Nathalie Lassalle est chargée de la mission et fera très prochainement des propositions.
- > L'assemblée générale 2020 du CROS Île-de-France se tiendra le mardi 31 mars 2020 à partir de 17h30 à la Maison du sport français, 1 avenue Pierre-de-Coubertin – 75013 Paris. Marie-José Gaudefroy représentera le handball francilien.

AFCAM

- > L'Association française du corps arbitral multisports d'Île-de-France organise son *Trophée des jeunes officiels 2020*, avec date limite des dossiers le 15 février 2020. Jean-Philippe Mennesson est chargé de présenter celui de l'un de nos collaborateurs.

COMMISSION TERRITORIALE DE DISCIPLINE

- > Le bureau directeur rappelle qu'en cas de décision de huis clos sur une rencontre, il convient de prévenir :
 - les arbitres (prise en charge par la CTA),
 - le club invité (prise en charge par le secrétariat de la CTD).

RESSOURCES HUMAINES

- > Charge de travail administrative du personnel de la ligue. Il est demandé à Monique Ansquer de piloter une séance de travail avec tous les intervenants sur la formation de la Ligue, afin de mesurer la charge de travail et sa possible répartition entre les acteurs.
- > La ligue va embaucher dans les prochains mois 4 stagiaires pour une durée minimum de deux mois. Le secteur développement définit les programmes de travail.

COMPTABILITÉ ORION

- > La ligue doit être prête pour le 1^{er} avril. Le plan comptable codé doit être envoyé à la fédération pour le paramétrage.

FORMATION

- > La ligue envisage une convention avec l'ARFA (Association régionale pour la formation des apprentis) à Paris. Elle assurerait le déploiement marketing de certaines de nos offres de formation dont nous assurons la diffusion.

DÉVELOPPEMENT ET SERVICE AUX CLUBS

- > Mardi 11 février, Nathalie Lassalle réunit, à la ligue, le président du CD93, celui du HBC Livry-Gargan et la responsable régionale de l'IFME pour préparer la journée régionale hand'ensemble programmée à Livry-Gargan.
- > La convention concernant l'utilisation des fauteuils handicap entre la fédération et la ligue est en cours de réécriture.

- > Les rencontres nationales du handensemble auront lieu du 7 au 9 mai 2020 à la MDH. Le dossier de liaison est annoncé par la fédération.

STATUTS ET RÈGLEMENTS

- > Les clubs vont être invités par Marie-José Gaudefroy à une réunion d'échange sur le sort à réserver aux pénalités CMCD concernant les championnats à 2 phases.

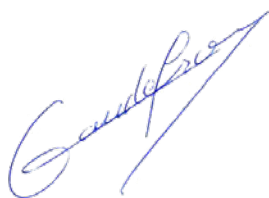
DIVERS

- > Le président de l'association Savour'hand a accusé réception du courriel du président. Il lui sera proposé une date de rencontre avec le bureau directeur.
- > Référente Gest'hand : niveau 1 au niveau du territoire (Myriam Bertolotti).
- > Un test va être lancé d'utilisation d'un traducteur vocal afin d'alléger les tâches de retranscription des comptes-rendus de nos réunions.

La séance est levée à 21h30.



Georges Potard
Président



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire de séance

labellisation école de hand

L'ouverture de cette labellisation est effective depuis le 22 janvier 2020.

Comme chaque année, l'objectif est de valoriser :

- le travail accompli en matière de qualité d'accueil des plus jeunes,
- la formation de l'encadrement,
- l'utilisation d'un matériel pédagogique adéquat,
- l'intégration des plus jeunes dans l'activité associative.



La période de labellisation se déroule en 3 phases :

- Ouverture de la labellisation
 - saisie des clubs (du 22/01 au 23/02/2020)
visualisation des comités et des ligues
- 1^{re} période de validation
 - validation des comités (du 24/02 au 05/03/2020)
visualisation des clubs et des ligues
- 2^e période de validation
 - validation des ligues (du 06/03 au 15/03/2020)
visualisation des comités et des clubs

L'adresse de labellisation est la suivante

http://ns368979.ovh.net/label_hand/index.php?init=creer

Il vous sera possible, si besoin, de modifier votre saisie :

http://ns368979.ovh.net/label_hand/index.php?init=modif

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre comité pour vous aider dans la constitution du dossier.

Nous vous souhaitons une bonne campagne de labellisation et nous restons à votre disposition pour des informations complémentaires.

Le Mois du Handfit

Vous souhaitez découvrir ou faire découvrir cette activité *plaisir / santé / bien-être* certifiée par la FFHandball, n'hésitez pas ! De nombreuses soirées et matinées découvertes seront organisées gratuitement pendant **tout le mois de février** sur l'ensemble du territoire francilien.

Vous pourrez pratiquer et/observer le handfit et découvrir ses utilisations et son intérêt économique en présence d'animateurs handfit diplômés.

Pour cela, les clubs volontaires proposent une ou plusieurs journées porte ouvertes. Et la ligue propose des dates d'intervention dans des clubs.

Liste des sites actifs et inscriptions : <https://forms.gle/LQWtKqCHncUEDB2S8>

Contact : Marina Colmet, m.colmet@handball-idf.com / 01 56 70 74 76 ou 06 30 88 31 46

The poster features a yellow and white background with a large, textured title 'LE MOIS DU HANDFIT' in green. Below the title, the text 'plaisir – santé – bien-être' is written in a smaller green font. At the top, the logo of the 'LIGUE ÎLE DE FRANCE FFHANDBALL' is displayed, featuring a stylized red and blue bird. To the right of the title, a circular logo with the text 'HANDFIT' and 'FFHANDBALL' is shown. The dates 'du 1^{er} février au 1^{er} mars' are written in a light blue font. In the center, a large white ball is shown in motion. Below it, two women are depicted in dynamic poses, one in a white shirt and black leggings, and the other in a red shirt and black leggings. The text 'Séances de découverte dans les clubs' is written in a bold green font. On the left, a QR code is labeled 'Scan me' and the hashtag '#MoisDuHandfit' is visible. At the bottom, the text 'renseignements & inscriptions : www.handball-idf.com' is displayed. Small text on the right side of the poster reads 'Photo : © FFHandball / Denis Arnaud / Conception graphique : N. Kozlovski - Boudier GFI'.

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

du 1^{er} février au 1^{er} mars

LE MOIS
DU HANDFIT

plaisir – santé – bien-être

présentation de l'activité
la pratique
ses utilisations
l'intérêt économique

Séances de découverte
dans les clubs

Scan me

#MoisDuHandfit

renseignements & inscriptions : www.handball-idf.com

Photo : © FFHandball / Denis Arnaud / Conception graphique : N. Kozlovski - Boudier GFI

organisation des compétitions

TIRAGE DES 1/8^{es} DE FINALE DE LA COUPE DE LA LIGUE

à jouer avant le 9/02/2020

COMMISSION
ORGANISATION
COMPÉTITIONS
LIGUE
ÎLE DE FRANCE



COUPE DE
LA LIGUE
RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

FÉMININES

5878002	AS MANTAISE	–	ENT. ÉLITE VAL-D'OISE	5895011
5892002	AC BOULOGNE BILLANCOURT	–	PARIS SC	5875056
5892005	ASV CHATENAY-MALABRY	–	DRAVEIL HB	5891011
5892006	HBC ANTONY	–	AULNAY HB	5893009
5892029	STADE DE VANVES	–	US LAGNY-MONTÉVRAIN	5877016
5893005	ENT. NOISY / GAGNY	–	HBC CAMPÉSIEN	5877067
5894001	US ALFORTVILLE	–	BLANC-MESNIL SP.	5893012
5894029	ES SUCY	–	ASHB LES MUREAUX	5878075



COUPE DE
LA LIGUE
RÉGIONAUX &
DÉPARTEMENTAUX

MASCULINS

5891031	STE-GENEVIÈVE SP.	–	SÉNART AHB	5877078
5893002	ENT. NOISY / GAGNY	–	CHAVILLE HB	5892011
5894001	US ALFORTVILLE	–	US ÉZANVILLE/ÉCOUEN	5895035
5894005	CSA KREMLIN-BICÊTRE	–	SAVIGNY HB 91	5891034
5894023	CA L'HAÏ-LES-ROSES	–	DRAVEIL HB	5891011
5894038	VILLENEUVE-LE-ROI HB	–	HBC SOISY / ANDILLY / MARGENCY	5895025
5895018	US DEUIL – ENGHEN – MONTMORENCY	–	RÉVEIL DE NOGENT	5894009
5895020	ENT. ROISSY – PAYS DE FRANCE	–	AULNAY HB	5893009

Compte-rendu de la réunion plénière de la commission sportive territoriale du 28 janvier 2020

Présents : Patrice Bossard (COC IDF), Jocelyne Brodin (COC 92), Maryse Brunet-Engramer (COC IDF), Stéphane Casaert (COC 95), Martine Cormerais (COC 94), Franck Dezeure (COC 77), Fred Jury (COC IDF et CTF 91), Jean Philippe Mennesson (CTA IDF), Alain Mouchot (COC 91), Christian Pastor (président COC IDF), Dominique Renaud (COC 77), Hamid Saidine-djad (COC 75), Marcel Turbian (COC 93), Christian Zakarian (COC IDF), Nicolas Zajac (COC IDF)

Excusé : Pascal Guille (COC IDF), Emmanuelle Klein (CTF 92), Richard Uzan (COC IDF)

Ouverture de la séance à 20h00

POINT SUR LES DÉPARTEMENTS

Christian demande un tour de table pour connaître les éventuels soucis des départements :

Comité 75

- Inquiet pour l'organisation des compétitions sur Paris le week-end du 31/01/20 suite réquisition de gymnase par la mairie de Paris.

Comité 77

- Point noir sur les matchs moins de 13, que ce soit sur le terrain ou dans les tribunes, de plus en plus d'incivilités
- GestHand : Saisie des salles devenue compliquée suite aux dernières mises à jour

Comité 78

absent

Comité 91

- 240 équipes jeunes
- Tout va bien

Comité 92

- Sur les matchs jeunes, les parents accompagnants deviennent de plus en plus difficiles à gérer

Comité 93

- Des problèmes de FdMe mal remplies => gestion administrative dans les clubs !
- Convention Gagny-Noisy mal rédigée qui n'a donc pas pu exister en challenge moins de 13.
- moins de 13 & moins de 15 fém., des comportements violents arrivent sur les terrains

Comité 94

- Intégration de certaines équipes du 75 mais de grosses difficultés avec les disponibilités de gymnase, connues que quelques jours avant les rencontres du wk.
- Moins de 15 ans fém. des comportements violents arrivent sur les terrains

Comité 95

- Gest'hand : Problèmes de mise à jour-ticket sans retour et entraînent une complication dans la saisie de salles
- MyCoach : Très réservé sur l'apport

3^e TOUR MOINS DE 13 FÉMININS ET MASCULINS

La COC a présenté les poules du 3^e tour :

MOINS DE 13 ANS FÉM.

TOURNOI 1			TOURNOI 2			TOURNOI 3		
1	AS MANTAISE	5878002	1	SAVIGNY HB91	5891034	1	BOIS-COLOMBES SP.	5892010
2	HBC ROMAINVILLE	5893053	2	NOISY-LE-GRAND HB	5893005	2	ÉLANCOURT-MAUREPAS HB	5878027
3	ISSY-PARIS HAND	5892045	3	HBC ARCUEILLAIS	5894056	3	PARIS SG HB	5875071
4	ENT. FRANCONVILLE / S ^t -GRATIEN-SANNOIS	5895011	4	HBC SERRIS VE	5877072	4	CSA KREMLIN-BICÊTRE	5894005

TOURNOI 4			TOURNOI 5			TOURNOI 6		
1	VILLEPINTE HBC	5893069	1	VILLIERS EC	5894035	1	HBC ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE	5893009
2	ENT. PARIS GALAXY	5875005	2	HB BRIE 77	5877083	2	STELLA SP. ST-MAUR	5894007
3	ENT. TEAM 2 RIVES	5878004	3	NEUILLY-PLAISANCE SP.	5893024	3	ASC TRAPPES	5878072
4	ENT. EAUBONNE / SOISY	5895003	4	ENT. MONTGERON / VIGNEUX	5891003	4	AULNAY HB	5893009

reçu au 2^e tour

reçu au 1^{er} tour

MOINS DE 13 ANS MASC.

TOURNOI 1			TOURNOI 2			TOURNOI 3		
1	SÉNART AHB	5877078	1	AS POISSY	5878032	1	ASV CHATENAY-MALABRY	5892005
2	ES SUCY	5894029	2	VILLIERS EC	5894035	2	HB BRIE 77	5877083
3	CHAVILLE HB	5892011	3	CSM PUTEAUX	5892024	3	HBC CHENNEVIÈRES	5894051
4	HBC GAGNY	5893002	4	VILLEMOMBLE HB	5893055	4	AS ST-OUEN-L'AUMÔNE	5895023

TOURNOI 4			TOURNOI 5			TOURNOI 6		
1	NEUILLY-PLAISANCE SP.	5893024	1	US IVRY	5894004	1	ST-GRATIEN / SANNOIS HBC	5895021
2	LEVALLOIS SC	5892036	2	COURBEVOIE HB	5892014	2	US CRÉTEIL	5894003
3	TORCY HB MLV	5877034	3	HBC SERRIS VE	5877072	3	HBC BEYNES	5878005
4	AS ST-MANDÉ	5894006	4	PARIS SG HB	5875071	4	UMS PONTAULT-COMBAULT	5877029

reçu au 2^e tour

reçu au 1^{er} tour

Les poules sont validées à l'unanimité des présents.

POINT SUR LA SITUATION À CE JOUR POUR LES QUALIFICATIONS EN CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 18 ANS MASC. ET MOINS DE 17 ANS FÉM.

Clubs qualifiés et éligibles répondant aux critères de sélection championnats de France U17 fém. de la COC IDF				
Comité	Clubs	Qualification pour 2019-2020	Qualification possible pour 2020-2021	Nombre de places
75	CSM Finances	Poule Haute et U15 Elite	Qualifiés pour la saison 2020-2021	6
77	HBC Serris VE			
93	Ent. Aulnay / Blanc-Mesnil			
	Ent. Noisy / Gagny			
94	Stella Spo. St-Maur			
95	Cergy HB			
77	HB Brie 77	Poule Basse et U15 Elite	Qualifiable directement si classé dans les 8 meilleurs premiers de poules en Challenge U18 Fra 2019-2020 sinon Barrage	0 ou 1
78	Ent. Centre 78			
92	Issy-Paris Hand	Poule Haute sans U15 Elite	Qualification possible par barrage	4 ou 5
94	CSA Kremlin-Bicêtre			
75	Ent. Paris Galaxy	Poule Basse		
91	ES Montgeron			
	US Palaiseau			
92	ES Colombienne			
93	CM Aubervilliers			
	Ent. Bondy / Bobigny			
	Villemomble HB			
78	Ent. St-Quentin-en-Yvelines			
91	Ent. Évry / Corbeil			
93	HBC du Bourget			
94	Villiers EC			

- Fred Jury rappelle qu'il est important dans une ligue comme la nôtre de ne pas créer un désert dans un département et que la représentativité de chaque département dans cette compétition doit être favorisée.

La COC a répondu qu'avec la nouvelle réforme, il était difficile de mettre un place un tel règlement pour cette saison sur les qualifications à N+1 car nous ne savons pas combien de place on obtiendrait pour la saison prochaine contrairement aux masculins. Pour cette saison, avec 4 à 5 places en barrage, la COC espère que chaque comité sera capable de passer au moins un ayant droit de chaque département sinon c'est qu'il y avait un problème.

- Fred Jury a aussi rappelé qu'il sera important sur les barrages d'interdire les joueuses du pôle excellence de la saison prochaine. La COC a répondu qu'elle demanderait en amont à Éric Calcagnini la liste du pôle excellence de la saison 2020-2021.

Clubs qualifiés et éligibles répondant aux critères de sélection championnats de France U18 masc. de la COC IDF				
Comité	Clubs	Qualification pour 2019-2020	Qualification possible pour 2020-2021	Nombre de places
75	PSG	Poule Haute	9 clubs sur 10 qualifiés pour la saison 2020-2021 Le moins bien classé sur la deuxième phase devra passer par les barrages	9
77	Ent. Pontault / Torcy			
91	Massy EHB			
92	AC Boulogne-Billancourt			
93	Ent. Livry Gargan / Montfermeil			
	Tremblay-en-France HB			
	Villemomble HB			
94	US Créteil			
	US Ivry			
95	Ent. Élite 95			
78	Ent Versailles Grand Parc	Poule Basse	Qualifiable par la place comité à condition que le descendant de poule Haute ne soit pas un club représentant son comité (le perdant passera au barrage)	1
77	HB Brie 77		Qualification possible par barrage	
	Ent. Lagny / Serris			
92	Bois-Colombes Sp.			
75	Ent. Paris Galaxy	U18M Élite Région	Barrage possible si 10 joueurs de moins de 17 ans participent à au moins 8 matchs en championnat dans la saison 2019-2020	1
77	AS Chelles			
	CS Meaux			
92	Ent. 92 Sud			
94	RSC Champigny			
95	Ent. RVG Roissy			

Il a été rappelé que tous les clubs qualifiés en championnat de France moins de 18 ans de cette saison ont été invités à une réunion d'information sur les particularités de qualification pour l'année prochaine, le retour a été très positif et à la demande des clubs, nous sommes renseignés auprès de la fédération afin de connaître les obligations d'entraîneur de la saison prochaine et un mail a été envoyé à tous ses clubs.

Pour les futures candidatures, ils recevront toutes les infos dans le dossier de candidature qui partira pendant les vacances d'hiver.

Fred Jury : Cependant, les entraîneurs auront-ils l'obligation d'être présent à chaque match ou un certain nombre de matchs dans l'année car cela n'a pas été précisé.

Nicolas Zajac et Christian Zakarian, membres de la COC Nationale vont se renseigner sur le sujet.

MODIFICATION DU TEXTE RÉGLEMENTAIRE AU SUJET DES SURCLASSEMENTS DE MOINS DE 15 À MOINS DE 18 ANS RÉGION

La COC va rajouter les restrictions des joueurs polistes après surclassement au même titre que les surclassements actuels dans les règlements.

De plus, les joueurs étant déjà interdits de redescendre en moins de 15 ans région après un premier match en moins de 18 ans, ils ne devront plus également évoluer en championnat départemental.

L'enregistrement dans gesthand ne sera fait qu'une fois le surclassement autorisé et que le joueur aura joué un match au niveau supérieur afin de déclencher la vérification de la COC sur une non redescente.

NOUVELLE RÈGLE SUR LE FORFAIT D'UNE ÉQUIPE JEUNE AUX BRASSAGES EN DÉBUT DE SAISON

Suite à deux reprises cette saison par le HBC Val-de-Seine qui a refusé de jouer le dernier match en brassage considérant qu'il ne pouvait plus se qualifier, à l'unanimité des présents, nous ajouterons aux règlements que si une équipe le refait, elle sera forfait sur l'ensemble du brassage pour ne pas fausser les résultats des autres équipes du tournoi. De plus cette équipe ne pourra être présentée par son département dans les catégories en faute.

Ce même règlement sera aussi appliqué sur une équipe ne se déplaçant pas sur les brassages.

PROPOSITION DE MODIFICATION SUR LE NOMBRE DE JEUNES EN ÉQUIPE RÉSERVE EN CHAMPIONNAT TERRITORIAL POUR ACCÉDER AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Certains comités rencontrent des soucis dans leurs championnats masculins et féminins car il y a beaucoup d'équipes réserves qui ne respectent pas la règle du nombre de jeunes et de ce fait ne peuvent pas accéder au championnat régional et donc faussent les résultats.

Il a été évoqué de réduire le nombre de jeunes dans les obligations ou l'âge mais le responsable technique présent s'y oppose clairement car cela va contre l'introduction des jeunes dans les équipes seniors et il serait dommage de revenir en arrière.

Par conséquent, à l'unanimité des présents, la COC enlèvera de ses règlements les obligations pour les équipes C,D,E... en championnat territorial pour accéder au championnat régional mais les gardera en région. Ce règlement rentrera en application que la saison prochaine.

PROJET PLUS DE 16 ANS FÉM.

Une première mouture avait été présentée à la dernière plénière ainsi qu'au dernier CA et certaines inquiétudes se faisaient ressentir, de ce fait la COC a retravaillé sur un projet similaire mais en apportant quelques changements.

La priorité étant de passer les championnats féminins à 22 dates avec suppression des finalités en fin de saison.

Il fallait aussi que la COC n'augmente pas le nombre d'équipes en région afin de ne pas dépouiller les départements qui ont du mal à avoir assez d'équipes en championnat territorial.

De plus, devant le niveau de certaines équipes en championnat N3 régional, il a été émis l'idée de réduire le nombre d'équipe en N3 mais faisable que sur deux ans.

Voici donc la proposition de la COC avec une application en deux temps :

SAISON 2020-2021				
2 montées en N2				
1 ^{re} phase en 2 poules de 8 matches A/R				
	1	2 ^e phase play-offs play-downs matches A/R	1	
	2		2	
	3		3	
	4		4	
	5		5	
	6		6	
	7		7	
	8		8	
4 descentes en pré-nationale				
1+1=2 montées en N3R				
	1	rencontres A/R finale entre les 2 vainqueurs de poule	1	
	2		2	
	3		3	
	4		4	
	5		5	
	6		6	
	7		7	
	8		8	
	9		9	
	10		10	
	11		11	
	12		12	
3+3=6 descentes en excellence				
4 montées en pré-nationale				
1 ^{re} phase en 2 poules de 8 matches A/R				
	1	2 ^e phase rencontres de l'autre poule en matches secs	9	
	2		10	
	3		11	
	4		12	
	5		13	
	6		14	
	7		15	
	8		16	
6 descentes en championnat départemental				
8 montées en N2				
75	77	78	80	91
1	1	1	1	1

SAISON 2021-2022			
2 montées en N2			
	1	rencontres A/R	
	2		
	3		
	4		
	5		
	6		
	7		
	8		
	9		
	10		
	11		
	12		
2 descentes en pré-nationale			
2+2=4 montées en N3R			
	1	rencontres A/R finale entre les 2 vainqueurs de poule	1
	2		2
	3		3
	4		4
	5		5
	6		6
	7		7
	8		8
	9		9
	10		10
	11		11
	12		12
2+2=4 descentes en excellence			
6 montées en pré-nationale			
1 ^{re} phase en 5 poules de 4 matches A/R			
	1	2 ^e phase play-offs play-downs matches A/R	1
	2		2
	3		3
	4		4
	5		5
	6		6
	7		7
	8		8
	9		9
	10		10
6 descentes en championnat départemental			
ements			
92	93	94	95
1	1	1	1

Avantages

Augmente le niveau N3R

Championnats se jouant jusqu'à la fin de saison dès N+1

Inconvénients

Applications sur 2 ans, réduction de la N3 de 4 équipes

Formule un peu différente de celle des masculins

Après plusieurs échanges et quelques explications, l'ensemble des membres présents valide la proposition. Elle sera donc présentée au prochain CA de la ligue puis sera présentée aux clubs féminins pour un vote en AG.

Fermeture de la séance à 22h00

Il a été oublié de mentionner que la prochaine plénière aurait lieu le mardi 21 avril à 20:00



Christian Pastor, président de la commission

LISTE DES GYMNASES DU TERRITOIRE INTERDISANT L'USAGE DE LA COLLE

Paris (75)

- Paris 17^e => gymnase Saussure, gymnase Alexandre-Lippmann, gymnase Léon-Biancotto, gymnase Courcelles, gymnase Fragonard
- Paris 18^e => gymnase Poissonniers

Seine-et-Marne (77)

- Avon => tous les gymnases de la ville
- Bagneux-sur-Loing => gymnase municipal
- Brie-Comte-Robert => gymnase Georges-Brassens
- Cesson => gymnases Sonia-Delaunay & Colette-Besson
- Combs-la-Ville => gymnase Salvador-Allendé, gymnase Paillois, gymnase Cartier
- Coulommiers => tous les gymnase de la ville
- Courtry => tous les gymnase de la ville
- Dammarie-les-Lys => tous les gymnases de la ville
- Le Chatelet-en-Brie => gymnase Foucher
- Le Mée => gymnase Rousselle & gymnase Caulaincourt
- Lieusaint => gymnase Richard-Dacoury
- Marolles => gymnase Gravelins
- Melun => tous les gymnase de la ville
- Montévrain => gymnase de Montévrain
- Moissy-Cramayel => gymnase Jatteau
- Nemours => tous les gymnases de la ville
- Provins => gymnase Raymond-Vitte
- Roissy-en-Brie => tous les gymnases de la ville
- Savigny-le-Temple => complexe Jean-Bouin
- Vert Saint-Denis => gymnase Jean-Vilar

Yvelines (78)

- Bonnières => Complexe sportif de la Vallée
- Carrières-sur-Seine => gymnase des Pierres-Vives
- Le Perray-en-Yvelines => gymnase municipal & complexe de la Grande-Rue-Verte
- Les Clayes-sous-Bois => tous les gymnases de la ville (tolérance pour les compétitions des catégories moins de 17 ans et plus de 16 ans, sauf dans le gymnase Guimier)
- Limay => tous les gymnases de la ville
- Maisons-Laffitte => tous les gymnases de la ville
- Mantes-la-Jolie => usage limité aux résines en spray
- Rambouillet => gymnase de la Louvière
- Saint-Germain-en-Laye => tous les gymnases de la ville
- Trappes => gymnase Youri-Gagarine (sauf en compétition) & gymnase Broustal
- Vélizy-Villacoublay => tous les gymnases de la ville
- Vernouillet => gymnase Dieuleveut
- Versailles => gymnase Montbaouron 1
- Voisins-le-Bretonneux => gymnase des Pyramides

Essonne (91)

- Boussy-Saint-Antoine => COSEC
- Crosnes => gymnase La Palestre
- Épinay-sous-Sénart => complexe sportif
- Itteville => gymnase Thomas-Pesquet
- Marcoussis => tous les gymnases de la ville
- Mennecy => gymnase René-Guitton
- Quincy-sous-Sénart => salle Georges-Pompidou
- Ris-Orangis => Tous les gymnases de la ville
- Vert-le-Petit => gymnase Roger-Bambuck
- Villebon-sur-Yvette => tous les gymnases de la ville
- Viry-Chatillon => tous les gymnases de la ville

Hauts-de-Seine (92)

- Bagneux => gymnase Henri-Wallon (sauf plus de 16 ans) & gymnase Janine-Jambu
- Rueil-Malmaison => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)

Seine-Saint-Denis (93)

- Bobigny => tous les gymnases de la ville
- Bondy => gymnase Gérard-Aïache & Palais des sports
- Le Raincy => centre municipal sportif
- Romainville => gymnase Jean-Guimier

Val-de-Marne (94)

- Arcueil => tous les gymnases de la ville
- Bry-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Champigny-sur-Marne => gymnase Auguste-Delaune
- Chevilly-Larue => tous les gymnases de la ville
- Créteil => tous les gymnases de la ville (sauf pour les rencontres de niveau national)
- La Queue-en-Brie => gymnase Pierre-de-Coubertin



- Le Perreux-sur-Marne => tous les gymnases de la ville
- Valenton => gymnase Gérard-Roussel

Val-d'Oise (95)

- Auvers-sur-Oise => gymnase Daubigny
- Bessancourt => gymnase des Marboulous et gymnase Maubuisson
- Écouen => gymnase Jean-Bullant
- Ézanville => complexe de la Prairie
- Frépillon => gymnase municipal
- Magny-en-Vexin => gymnase Jean-Zay
- Méry-sur-Oise => gymnase municipal
- Mériel => gymnase André-Leducq (sauf les week-ends)
- Montmagny => tous les gymnases de la ville
- Taverny => COSOM André-Messager



- **USAGE DE LA RÉSINE** (article 88.3 des règlements généraux de la FFHand-ball) écriture 2019-2020

88.3 Usage des colles et résines

88.3.2 Interdiction des colles et résines non lavables à l'eau

Lorsque le propriétaire d'une salle interdit l'usage des colles et résines non lavables à l'eau :

- le club recevant doit en informer le club visiteur sur la conclusion de match,
- le responsable de salle du club recevant doit mettre gratuitement à la disposition de chaque équipe un flacon de colle ou résine dite « lavable à l'eau ». Ces flacons, contenant le même produit, seront déposés à la table de marque.

Si le club recevant ne fournit pas de colle ou résine dite « lavable à l'eau », il lui est infligé une sanction financière dont le montant correspond à celui de la sanction financière pour forfait isolé à son niveau de jeu.

Si l'une des deux équipes refuse de jouer avec de la colle ou la résine lavable à l'eau, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour), alors les juges-arbitres devront mentionner, sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe.

Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

88.3.3 Interdiction de toutes colles et résines

Si l'une des deux équipes utilise néanmoins une colle ou une résine quelconque, ou si le club recevant n'a pas informé le club visiteur de l'interdiction en le mentionnant sur la conclusion de match (initiale ou après mise à jour) alors les juges-arbitres devront mentionner,

sur la feuille de match dans la case spécifique (« observations - colle et résine ») prévue à cet effet, toute anomalie qu'ils constateraient ou qui leur serait signalée par un officiel d'équipe. Les juges-arbitres devront également transmettre à la COC concernée, au plus tard dans les 48h suivant le match, un rapport détaillant les circonstances de l'anomalie constatée et mentionnant la version des faits de chaque officiel responsable d'équipe.

Au regard des éléments qui lui seront transmis, la COC concernée :

- classera automatiquement sans suite le dossier dès lors qu'aucun rapport des juges-arbitres ne lui serait parvenu dans les 48h,
- décidera s'il y a lieu d'infliger le match perdu par forfait pour l'équipe fautive. Dans cette hypothèse, seule la pénalité sportive liée au forfait sera appliquée, à l'exclusion de l'amende financière.

La décision de la COC sera susceptible de réclamation devant la CRL de l'instance concernée dans les conditions et délais fixées par le règlement d'examen des réclamations et litiges.

Réunion du 28/01/2020

HBC limours

Dossier F49

Joueur

Match : HBC Limours vs HBC Conflans (plus de 16 ans masc., honneur, 1^{re} phase, poule D) / Motif : a voulu intimider une jeune arbitre /

Moment : pendant et après match / Qualification : attitude anti-sportive / Article : 20.1, annexe 2I

Sanction : 5 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Dossier F60

Club

Match : HBC Limours vs HBC Conflans (plus de 16 ans masc., honneur, 1^{re} phase, poule D) / Motif : les joueurs et officiel du HBC Limours ont envahi l'aire de jeu après match / Moment : pendant match / Qualification : Comportement anti-sportif collectif / Article : 20.1, annexe 5E

Sanction : 2 points avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Dossier F61

Officiel responsable

Match : HBC Limours vs HBC Conflans (plus de 16 ans masc., honneur, 1^{re} phase, poule D) / Motif : a voulu intimider une jeune arbitre /

Moment : pendant et après match / Qualification : attitude anti-sportive / Article : 20.1, annexe 2I

Sanction : 4 dates de suspension / Période probatoire : 6 mois

HBC Cachan

Dossier E53

Joueur

Match : AS Itteville vs HBC Cachan (plus de 16 ans masc., coupe de France départementale, 2^e tour) / Motif : a tenu des propos déplacés /

Moment : pendant match / Qualification : attitude anti-sportive / Article : 20.1, annexe 2B

Sanction : 3 dates de suspension dont 1 avec sursis / Période probatoire : 3 mois

Aulnay HB

Dossier E72

Club

Match : AS Corbeil-Essonnes vs Aulnay HB (plus de 16 ans masc., excellence, 1^{re} phase, poule C) / Motif : une spectatrice du club visiteur est descendue des tribunes pour venir gifler un joueur du club recevant / Moment : pendant match / Qualification : violence caractérisée /

Article : 20.1, annexe 5D

Sanction : 2 dates de huis-clos dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

AS Corbeil-Essonnes

Dossier F02

Club

Match : AS Corbeil-Essonnes vs Aulnay HB (plus de 16 ans masc., excellence, 1^{re} phase, poule C) / Motif : envahissement de terrain par le public / Moment : pendant match / Qualification : violence grave / Article : 20.1, annexe 5C

Sanction : 2 dates de huis-clos dont 1 avec sursis / Période probatoire : 6 mois

Draveil HB

Dossier F03

Joueur

Match : Chaville HB vs Draveil HB (plus de 16 ans masc., coupe de France régionale, 3^e tour) / Motif : est parti après avoir pris 1 fois 2 minutes /

Moment : pendant match / Qualification : Attitude incorrecte / Article : 19

Sanction : 2 dates de suspension avec sursis / Période probatoire : 3 mois

16-18
AVRIL
2020

FRANCE U21M
TOURNOI INTERNATIONAL HANDBALL

FRANCE

64 %

00739/325

ITALIE

NORVEGE

DANEMARK

tiby

VAL D'EUROPE

SITE INTERNET / BILLETTERIE www.TIBY-HANDBALL.com

Gymnase Olympes de Gougues, Serris - à 45min. de Paris (RER A)



CREDIT PHOTO / FF HANDBALL / U. NOCEVARD Organisé par Val d'Europe Agglomération, le Comité handball 95, la Ligue Ile-de-France de handball et Sacre Bleu Graphisme réalisé par : DIXUIT



VAL D'EUROPE
AGGLOMÉRATION



PARTENAIRES MAJEURS



PARTENAIRES OFFICIELS



ACADOMIA



PARTENAIRES TIBY HANDBALL



FOURNISSEURS OFFICIELS



Gerflor



FF HANDBALL

STAGE FÉMININ 2004-2005

20 au 22 février 2020

CDFAS Eaubonne (64 rue des Bouquinvilles – 95600 Eaubonne)



équipe structure			
	NOM	PRÉNOM	CLUB
1	Correa	Monica	HBC Serris VE
2	Diarra	Maryam	Villemomble HB
3	Fofana	Fatoumata	HBC Gagny
4	Gille	Violette	US Palaiseau
5	Koffi Golly Abo	Grace	CSM Finances
6	Legoff	Alycia	Issy Paris Hand
7	Migan	Mélissa	Noisy-le-Grand HB
8	Ngongang	Ingrid	HBC Serris VE
9	Bamba	Djata	Aulnay HB
10	Cratere	Léna	HB Brie 77
11	Dabo Sissoko	Assa	Cergy HB
12	Fauvarque	Lou	Stella Sp. St-Maur
13	Karamoko	Fatou	Stella Sp. St-Maur
14	Matanu-Tenda	Sinthyche	Cergy HB
15	Meite	Aminata	CSM Finances
16	Kodjo	Olivia	Plaisir HBC
17	Niakate	Binta	Stella Sp. St-Maur
18	Portut	Faustine	Cergy HB

équipe détection			
	NOM	PRÉNOM	CLUB
1	Berti	Louna	HBC Serris VE
2	Kacimi	Amèle	Noisy-le-Grand HB
3	Sybakro	Aaliyah	CSM Finances
4	Verton	Nolwen	S ^t -Michel Sp.
5	Bendegue	Karlène	Cergy HB
6	Bernardis	Julie	Bois-Colombes Sp.
7	Bonnemain	Léa	Issy-Paris Hand
8	De Lopetegui	Romane	Cergy HB
9	Diallo	Mariam	BC du Bourget
10	Diallo	Sadio	HBC Gagny
11	Erregragui	Naima	HBC Conflans
12	Gaspart	Lili	Les Clayes-sous-Bois HB
13	Letellier	Manon	HBC Serris VE
14	Lucas	Emma	Stella Sp. S ^t -Maur
15	Medzo Owono	Sarah	HBC Gagny
16	Michaud	Maelle	HBC Serris VE
17	Muanandeké Bokoyo	Astrid	HBC Serris VE
18	Ndoumbi-Fois	Maelane	Plaisir HBC
19	Rimaud	Léonie	Cergy HB

REGROUPEMENT DÉTECTION FÉMININE

20/22 février 2020

CDFAS Eaubonne (64 rue des Bouquinvilles – 95600 Eaubonne)

	NOM	PRÉNOM	CLUB	
1	Josephine-Adeline	Sarah	CS Monterelais	20/02
2	Mokindi	Deyna	HHB Villiers-le-Bel	22/02
3	Tiramakan	Magou	CM Aubervilliers	20/02
4	Diarrassouba	Machata	HBC Franconville	22/02

2005
2004
2003

Encadrement :

Alexandre Taillefer, Michaël Zinga, Halima Diarisso, Thomas Deodati

STAGE MASCULIN 2005

16 au 19 février 2020

CDFAS Eaubonne (64 rue des Bouquinvilles – 95600 Eaubonne)

	NOM	PRÉNOM	CLUB
1	Abdebreiman	Yanis	Ass. Roissy HB95
2	Amiot	Antoine	US Créteil
3	Aouizerate	Samuel	Paris SG HB
4	Ayeva	Belco	US Créteil
5	Benoit	Ewan	US Créteil
6	Bialkowski*	Martin	Paris SG
7	Boudar	Devon	US Créteil
8	Boussobaine*	Ismael	S'-Gratien / Sannois HBC
9	Bouydarne	Mohamed	Neuilly-Plaisance Sp.
10	Cadran	Enzo	Tremblay-en-France HB
11	Caron	Arthur	AS S'-Ouen-l'Aumône
12	Charron	Léo	CO Gargenville
13	Delobel	Ian	Bois-Colombes Sp.
14	Diawara	David	CSM Finances
15	Di Renzo	Mathéo	Villemomble HB
16	Firmesse*	Tidiane	Paris SG HB
17	Fossou Nana's*	Nziki	Paris SC
18	Gane	Noah	US Ivry
19	Hadj Abdelkader	Isaac	Villemomble HB
20	Hodzic	Elvin	Paris SG HB
21	Karamoko*	Amara	Paris SG HB
22	Laviolette	Ilhan	US Ivry
23	Le Hyaric	Clément	Versailles HBC
24	Le Louet	Mattéo	FB2M
25	Lemare	Nathan	Massy EHB
26	Louap	Melvyn	AC Boulogne-Billancourt
27	Lufete Makuna	Cédric	HBC Livry-Gargan
28	Mahamba	Jorys	US Créteil
29	Martins	Benjamin	Bois-Colombes Sp.
30	Peyrot	Alban	AS S'-Ouen-l'Aumône
31	Sache*	Owen	AS Mantaise
32	Seck*	Makhtar	Massy EHB
33	Serinet	Félix	Bois-Colombes Sp.
34	Sidibe	Hamidou	Torcy HB MLV
35	Theobrun	Théo	Torcy HB MLV
36	Thiery*	Noah	Massy EHB
37	Tshibangu	Maxime	HBC Livry-Gargan
38	Vernay	Marius	US Lagny-Montévrain
39	Vigouroux	Liam	Bois-Colombes Sp.

* pôliste

REGROUPEMENT DÉTECTION MASCULINE 2005

17/18 février 2020

CDFAS Eaubonne (64 rue des Bouquinvilles – 95600 Eaubonne)

	NOM	PRÉNOM	CLUB	
1	Bouba	Clément	CA Mantes-la-Ville	17/02
2	Laval	Maé Edouard	US Ivry	17/02
3	Pasquet	Curtis	Villiers EC	17/02
4	Valdevit	Alexandre	AC Boulogne-Billancourt	17/02
5	Andrade Perez	Rafael	HBC Livry-Gargan	18/02
6	Boukezzoula	Sacha	AS S'-Ouen-l'Aumône	18/02
7	Sadaoui	Mohamed	CSM Finances	18/02

Encadrement :

Bruno Potard, Cyril Hayrapian, Guillaume Bonnet, Yohan Commare, Romain Drozd

ÉVALUATION TERRITORIALE MASCULINE 2006

19 février 2020

CDFAS Eaubonne (64 rue des Bouquinvilles – 95600 Eaubonne)

	NOM	PRÉNOM	CLUB
1	Arne Spinella	Txomin	US Créteil
2	Barelle	Mathis	Villemomble HB
3	Berrou	Selim	Tremblay-en-France HB
4	Cisse	Mamadou	Tremblay-en-France HB
5	Forte	Taylor	Blanc-Mesnil Sp.
6	Gain-Brochet	Louis	AC Boulogne-Billancourt
7	Gomert	Julien	AS Itteville
8	Gomez	Kilian	AS Montigny-le-Bretonneux
9	Grau-Farre	Léo	Massy EHB
10	Gueho	Kaylan	US Créteil
11	Kabeya Tshisola	Dan	S'-Gratien/Sannois HBC
12	Macquet	Alexandre	HBC Serris VE
13	Malonga-Biyoudi	Darley	CS Monterelais
14	Matmati	Rhahim	US Ivry
15	Nait Rabah Marchal	Enzo	US Ézanville/Écouen
16	Oria	Raphael	US Lagny-Montévrain
17	Sarre	Djibril	HBC Serris VE
18	Sidhoum	Ewen	Bois-Colombes Sp.
19	Sol	Cyprien	Gif HBC
20	Tchakounte	Ethann	HBC Serris VE
21	Tounkara	Lassana	Massy EHB
22	Voicu	Marc	Tremblay-en-France HB
23	Watiez	Sacha	S'-Gratien/Sannois HBC
24	Zimmermann	Noam	Massy EHB

Encadrement :

Bruno Potard, Cyril Hayrapian, Guillaume Bonnet, Yohan Commare, Romain Drozd



FFHANDBALL

RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES

JE SUIS VICTIME

Personne n'a le droit d'imposer un acte de nature sexuelle que vous ne désirez pas.

Quelles que soient les circonstances du viol ou de l'agression, vous n'y êtes pour rien.

L'auteur des faits est le seul responsable.

Le coupable, c'est votre agresseur.

Que les faits soient anciens ou récents,

IL FAUT EN PARLER :

- à une personne en qui vous avez confiance (parent, famille, ami, professeur, dirigeant de votre club, autre)
- à un professionnel (médecin, assistante sociale, avocat),
- en appelant un numéro gratuit d'écoute et d'aide :



SIGNALEZ les faits à la police et à la gendarmerie.

Les services de police ou de gendarmerie ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes : intervenantes sociales, psychologues... En cas d'urgence, appelez le **17** ou le **112** (depuis un portable).

JE SUIS TÉMOIN OU J'AI DES DOUTES

Si vous êtes témoin direct de faits d'agression, vous pouvez adopter plusieurs stratégies : mobilisation d'autres témoins, intervention, diversion...

Votre réaction doit être proportionnelle à la menace.

Lorsqu'il y a un danger grave et immédiat pour la victime, **APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE 17.**

Si vous avez des doutes ou des suspicions, **SIGNALEZ-LE :**

- auprès des forces de l'ordre (police ou gendarmerie),
- au service social de votre mairie,
- à des associations d'aide aux victimes,
- à un dirigeant du club, du comité départemental, de la ligue régionale,
- à la cellule dédiée au sein du ministère des sports :

SIGNAL-SPORTS@sports.gouv.fr

L'enjeu est de proposer son aide à la victime pour qu'elle puisse d'abord être protégée, puis faire les démarches pour porter plainte.

Dans tous les cas, **si l'agresseur est lié à l'activité du handball** (en club, en pôle, en sélection), il est nécessaire d'informer la **Fédération française de handball** :

Michel Jacquet, directeur général : **m.jacquet@ffhandball.net**

Toute information transmise sera traitée avec une absolue confidentialité au sein d'une cellule spécifique de 4 personnes (2 hommes et 2 femmes)

ACCES AUX RESPONSABILITES

« Réussir au Féminin »

PUBLIC VISE

Dirigeantes en responsabilité dans un territoire (ligue ou comité) et/ou dans un club

OBJECTIFS / COMPÉTENCES VISÉES

- S'engager et renforcer son engagement au sein du mouvement sportif
- Appréhender les stratégies d'accès aux postes à responsabilité
- Etre dans une dynamique d'évolution et de changement

CONTENUS

- Résistance au changement
- Fonctionnement des comportements
- Ecoute et principes de communication
- Principes de la motivation
- S'avoir s'affirmer, savoir dire non
- Travail d'équipe, caractéristiques d'un groupe
- Compétences managériales et gestion des conflits

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques (documentation) et pratiques
- Débats et échanges
- Mises en situation
- Accompagnement dans la prise de fonction

CERTIFICATION

Attestation de formation

RESPONSABLE

Béatrice BARBUSSE – Secrétaire générale de la FFHandball

FORMATEURS

Experts de Femix Sports
Intervenants extérieurs

DUREE ET MODALITES D'ORGANISATION

1 module de 14 heures en centre de formation

DATES ET LIEUX

Module 1 : 28 et 29 mars 2020
Module 2 : 05 et 06 décembre 2020

TARIFS

Frais de formation : 200€
Frais annexes : 130€

EFFECTIF

20 personnes

INSCRIPTION

<https://ffhandball-formation.sportteef.com/Catalog/TrainingShops/TrainingView.aspx?idTraining=3741057024>

Date limite d'inscription module 1 : 28 février 2020
Date limite d'inscription module 2 : 05 novembre 2020

RENSEIGNEMENTS

Simon RENOUF (admin) – s.renouf@ffhandball.net
Béatrice BARBUSSE (péda) – b.barbusse@ffhandball.net

VIVEZ
VIBREZ
JOUEZ

FINALES : 16 MAI 2020

23 FÉVRIER 2020

FINALITÉS DE SECTEUR COUPE DE FRANCE HANDBALL



Gymnase Boisramé – 89 av. Charles-Rouxel – 77340 PONTAULT-COMBAULT



09:30 1/16^e de finale masculin Houilles/Vésinet/Carrières HB ⁽⁷⁸⁾ vs TU Verrières ⁽⁹¹⁾

11:00 1/16^e de finale masculin Joinville HBA ⁽⁹⁴⁾ vs US Deuil-Enghien-Montmorency ⁽⁹⁵⁾

15:30 1/8^e de finale masculin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



12:30 1/16^e de finale féminin CSM Finances ⁽⁷⁵⁾ vs Bois-Colombes Sp. ⁽⁹²⁾

14:00 1/16^e de finale féminin HBC Dourdan ⁽⁹¹⁾ vs HBC Beynes ⁽⁷⁸⁾

17:00 1/8^e de finale féminin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



VIVEZ
VIBREZ
JOUEZ

FINALES : 16 MAI 2020

23 FÉVRIER 2020

FINALITÉS DE SECTEUR COUPE DE FRANCE HANDBALL



Palais des Sports - rue Jules-Ferry - 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE



09:30 1/16^e de finale masculin Villeneuve-le-Roi HB ⁽⁹⁴⁾ vs Mormant AHBC ⁽⁷⁷⁾

11:00 1/16^e de finale masculin US Ormesson ⁽⁹⁴⁾ vs Ent. Noisy / Gagny ⁽⁹³⁾

15:30 1/8^e de finale masculin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



12:30 1/16^e de finale féminin Ent. Mont-Valérien ⁽⁹²⁾ vs Paris SC ⁽⁷⁵⁾

14:00 1/16^e de finale féminin US Lagny-Montévrain ⁽⁷⁷⁾ vs Draveil HB ⁽⁹¹⁾

17:00 1/8^e de finale féminin connu à l'issue des 1/16^{es} de finale



Partenaires majeurs



Partenaires officiels



Fournisseurs officiels



Médias officiels





FFHANDBALL

BILLETTERIE | BON DE COMMANDE
FAMILLE HANDBALL

TOURNOI QUALIFICATION OLYMPIQUE MASCULIN

QUALIFICATION TOKYO 2020

ACCORHOTELS ARENA – 8 BOULEVARD DE BERCY 75012 PARIS

L'équipe de France vous donne rendez-vous à l'AccorHotels Arena à Paris du 17 au 19 avril 2020 pour aller chercher sa qualification aux Jeux Olympiques. Ce tournoi décisif pour décrocher les 2 précieux sésames pour TOKYO 2020, promet une ambiance électrique entre la France, Croatie, Tunisie et Portugal. Les bleus à domicile, compteront sur votre soutien pour triompher.

TOUS AVEC LES BLEUS !

COORDONNÉES

Raison Sociale

Nom

Prénom

Adresse de Livraison

Adresse de Facturation si différente de l'adresse de Livraison

Code Postal

Ville

Tel.

E-mail

@

OFFRE DISPONIBLE À PARTIR DE 10 PLACES*

*SOUS RESERVE DES PLACES DISPONIBLES

PLANNING & HORAIRES*

*Planning des matchs et horaires sous réserve de modifications par la Fédération Internationale de Handball.

VENDREDI 17 AVRIL 2020	SAMEDI 18 AVRIL 2020	DIMANCHE 19 AVRIL 2020
17H30 : TUNISIE / PORTUGAL 20H00 : FRANCE / CROATIE	17H30 : FRANCE / TUNISIE 20H00 : CROATIE / PORTUGAL	17H00 : PORTUGAL / FRANCE 19H30 : CROATIE / TUNISIE



	VENDREDI 17 AVRIL 2020 (Valable pour les 2 matchs de la journée)		SAMEDI 18 AVRIL 2020 (Valable pour les 2 matchs de la journée)		DIMANCHE 19 AVRIL 2020 (Valable pour les 2 matchs de la journée)		PACK WEEK-END (samedi – dimanche)		PACK SUPPORTER (vendredi – samedi – dimanche)		TOTAL
	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	PLEIN TARIF	QT.	TOTAL TTC
CAT OR	70 €		70 €		70 €		125 €		192 €		€
CAT 1	40 €		40 €		40 €		70 €		105 €		€
CAT 2	25 €		25 €		25 €		45 €		66 €		€
CAT 3	10 €		10 €		10 €		-		-		€
TOTAL QT.											TOTAL QT. : _____
										E-ticket	□ Gratuit
										Envoi par courrier DHL	□ 25 €
										TOTAL TTC	_____ €

Aucun billet ne sera envoyé avant la réception du paiement.

Nous vous rappelons que les billets achetés sont strictement personnels, et comporteront le nom de la structure renseignée dans le champ « Coordonnées » ci-dessus.

Veillez cocher le mode de paiement souhaité :

- ☐ [1] Par virement bancaire. Nos coordonnées bancaires vous seront transmises après confirmation et réception d'une facture.
- ☐ [2] Par chèque. L'adresse d'envoi et l'ordre du chèque vous seront envoyés une fois la commande préalablement validée par email.

Merci de renvoyer ce bon de commande **scanné et dûment complété par email** à l'adresse suivante : billetterie@ffhandball.net
Nous vous enverrons une confirmation de commande par email dès que celle-ci aura été traitée, et sous réserve des places disponibles.

Une fois votre commande validée, [1] si vous réglez par virement merci de nous transmettre la preuve de virement par email à billetterie@ffhandball.net. [2] S'il s'agit d'un paiement par CB nous vous recontacterons dans les plus brefs délais. [3] Enfin, s'il s'agit d'un paiement par chèque merci de nous faire parvenir le bon de commande et le chèque par courrier postal.

Fait le _____ à _____ Signature
et cachet du club/comité :

Le présent bon de commande signé constitue un engagement ferme et irrévocable soumis dans sa totalité aux conditions générales de vente que vous trouverez au lien suivant : <https://www.billetterie-ffhandball.fr/cgv> et dont le client reconnaît avoir pris connaissance.

CONTACT

Tel. 09 70 25 20 32 • E-mail : billetterie@ffhandball.net

Siège sociale : Wetix Agency – Service Billetterie – 114 Rue Chaptal, 92300 Levallois-Perret

Registre du commerce : 534 748 835 | RCS Nanterre

N°TVA intra-communautaire : FR 86 534748835 | Société au capital de 88 000€

GRILLE TARIFAIRE

PAIEMENT

CONDITIONS